

**REGLEMENT DE CONSULTATION
APPEL D'OFFRES OUVERT**

Consultation 458076

ASSISTANCE TECHNIQUE sur le site de Rueil :

Prestations d'Expertise

**« Etablissement ou révision de déclaratif fiscal - analyse/ études de
problématiques fiscales - travaux comptables »**

« Gestion des Soutiens Publics »

« Gestion des immobilisations- comptabilité générale »

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

29/11/2024 – 12:00

Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent document et l'accepte dans son intégralité en répondant à la présente consultation

Fait à :

Le :

Raison sociale :

Nom et Fonction du signataire:

*Cachet de l'entreprise, Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé", et
Paraphe de toutes les pages du Règlement de Consultation*

Afin de pouvoir procéder à la mise en e-signature de l'accord, nous vous remercions par avance de nous communiquer **l'adresse e-mail** de la (les) personne(s) qui signera (signeront) cet accord pour le compte de votre organisation. Merci de ne pas fournir d'adresse générique. Vous voudrez bien également nous fournir son (leur) **numéro(s) de téléphone portable ou de téléphone fixe**, afin que le (les) signataire(s) reçoive(nt) un code lui (leur) permettant de s'authentifier (merci de nous préciser si ce code doit être communiqué par **SMS ou appel vocal**). A noter qu'après la signature, une purge des documents stockés sur DocuSign est programmée et les données à caractère personnel seront expurgées

SOMMAIRE

1 . Présentation IFP Energies nouvelles	3
1 . 1 . IFP Energies nouvelles	3
1 . 2 . Charte des achats IFP Energies nouvelles	3
2 . Contexte réglementaire	4
3 . Objet de la consultation.....	4
3 . 1 . Objet de la Consultation	4
3 . 2 . Décomposition en lots	4
3 . 3 . Durée du marché.....	4
4 . Pièces constitutives du Dossier de Consultation	4
5 . Organisation générale de la consultation	5
5 . 1 . Connaissance de l'affaire.....	5
5 . 2 . Demande de renseignements complémentaires des candidats.....	5
5 . 3 . Calendrier prévisionnel de la consultation	5
5 . 4 . Modalités de remise des candidatures et des offres	6
5 . 5 . Présentation orale de l'offre	7
6 . Forme et délai de validité des offres	7
6 . 1 . Forme	7
6 . 2 . Délai de validité.....	7
7 . Contenu des candidatures et des offres	7
7 . 1 . Pièces de Candidature	7
7 . 2 . Recevabilité de la candidature	8
7 . 3 . Pièces de l'Offre.....	9
8 . Analyse des offres et attribution du marché.....	10
8 . 1 . Étape n° 1 : Détermination de la recevabilité des offres	10
8 . 2 . Étape n° 2 : Attribution du marché.....	10
9 . Dispositions particulières	11
9 . 1 . groupement	11
9 . 2 . Sous-traitance	11
9 . 3 . Obligation de confidentialité	11
9 . 4 . Engagement des candidats	12
9 . 5 . Restitution et/ou destruction des documents liés à la consultation.....	12
9 . 6 . Modifications de détail au dossier de consultation	12
9 . 7 . Indemnités	12
9 . 8 . Limites	12
9 . 9 . Différends	12

1 . PRESENTATION IFP ENERGIES NOUVELLES

1 . 1 . IFP Energies nouvelles

IFP Energies nouvelles (IFPEN) est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. De la recherche à l'industrie, l'innovation technologique est au cœur de son action, articulée autour de trois priorités stratégiques : mobilité durable, énergies nouvelles et hydrocarbures responsables.

Dans le cadre de la mission d'intérêt général confiée par les pouvoirs publics, IFPEN concentre ses efforts sur :

- l'apport de solutions aux défis sociétaux de l'énergie et du climat, en favorisant la transition vers une mobilité durable et l'émergence d'un mix énergétique plus diversifié ;
- la création de richesse et d'emplois, en soutenant l'activité économique française et européenne et la compétitivité des filières industrielles associées.

Partie intégrante d'IFPEN, son école d'ingénieurs IFP School prépare les générations futures à relever ces défis.

1 . 2 . Charte des achats IFP Energies nouvelles

La charte achats IFP Energies nouvelles définit les règles en matière d'achats de biens et de prestations que doivent respecter IFP Energies nouvelles et ses fournisseurs, en particulier ceux ayant des relations régulières avec IFP Energies nouvelles et intervenant sur nos sites. Son objectif est de préserver de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique et de souligner l'engagement sociétal d'IFP Energies nouvelles.

Respect des fournisseurs

IFP Energies nouvelles respecte les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Confidentialité

Le fournisseur et IFP Energies nouvelles s'engagent mutuellement à préserver la confidentialité de leurs échanges techniques et commerciaux.

Partenariat, créativité et capacité d'innovation

IFP Energies nouvelles privilégie les entreprises proactives et innovantes, afin de développer une collaboration technique dans un climat de confiance. IFP Energies nouvelles attend de ses fournisseurs une démarche systématique d'optimisation économique de leur performance. Ceux-ci doivent faire profiter IFP Energies nouvelles de leurs compétences et proposer des solutions alternatives dans le but de réduire le coût global, dans le respect de la qualité de la prestation.

Développement Durable

IFP Energies nouvelles inscrit ses Achats dans une logique de développement durable, avec une préoccupation forte tant sur la protection des travailleurs que sur la préservation de l'Environnement. IFP Energies nouvelles est exigeant quant aux politiques de ressources humaines, d'hygiène et de sécurité de ses partenaires et souhaite travailler avec des entreprises qui s'inscrivent dans une démarche d'adhésion aux principes de responsabilité sociale et environnementale

2 . CONTEXTE REGLEMENTAIRE

IFP Energies nouvelles a la qualité de pouvoir adjudicateur au sens du code de la commande publique.

La présente consultation est organisée, selon une procédure en appel d'offres ouvert, au sens des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

3 . OBJET DE LA CONSULTATION

3 . 1 . Objet de la Consultation

La consultation porte sur une demande d'assistance technique sur le site de Rueil-Malmaison pour les prestations d'Expertise « Etablissement ou révision de déclaratif fiscal - analyse/ études de problématiques fiscales - travaux comptables » ; « Gestion des Soutiens Publics » et « Gestion des immobilisations- comptabilité générale ».

3 . 2 . Décomposition en lots

Le marché est alloti. Il est décomposé en 2 lots :

Lot 1 :

Assistance technique pour prestations d'Expertise « Etablissement ou révision de déclaratif fiscal - analyse/ études de problématiques fiscales - travaux comptables » et « Gestion des Soutiens Publics ».

Lot 2 :

Assistance technique pour prestations d'Expertise « « Gestion des immobilisations- comptabilité générale ».

3 . 3 . Durée du marché

Le marché doit débiter :

- Pour le lot 1 en fonction des périodicités et échéances déclaratives fiscales et comptables ou liées aux livrables à produire dans le cadre de l'activité Soutien Public (précisé dans le cahier des charges)
- Pour le lot 2 à compter du 02/01/2025

Le marché est conclu pour une durée ferme de 12 mois et pourra être prolongé en tout ou partie des travaux listés dans le cahier des charges, avec un préavis de un (1) mois.

4 . PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation,
- Les Conditions Particulières 2024-0803,
- Le Cahier des Charges, réf. IFP Energies nouvelles n° 458076 et ses annexes,
- Le Bordereau de Prix Unitaire n° 458076

Les candidats peuvent retirer gratuitement le dossier de consultation dans la consultation à rechercher à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

5 . ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

5 . 1 . Connaissance de l'affaire

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des particularités de l'affaire liée à la présente consultation, et de l'ensemble des documents fournis par IFPEN listés au paragraphe 4 ci-dessus dont il reconnaît accepter les conditions en répondant à la présente consultation.

5 . 2 . Demande de renseignements complémentaires des candidats

Le candidat est tenu de formuler **par courriel (messagerie de la plate-forme à privilégier)**, à l'interlocuteur mentionné ci-dessous, et dans le respect des délais mentionnés à l'article 5.3 ci-dessous, toutes éventuelles demandes de renseignements complémentaires nécessaires notamment à lever d'éventuelles ambiguïtés du Dossier de Consultation.

En dehors des négociations, il ne sera répondu à aucune demande orale.

Nathalie CORDIER Acheteur en Prestations Intellectuelles	nathalie.cordier@ifpen.fr
---	---------------------------

Le candidat devra rappeler dans l'objet de son mail la référence de l'affaire et son titre tels qu'indiqués en page de garde.

5 . 3 . Calendrier prévisionnel de la consultation

Les échéances relatives aux différentes étapes de la consultation sont données à titre indicatif : IFP Energies nouvelles se réserve le droit de reporter les dates et heures indiquées après en avoir averti par écrit l'ensemble des candidats.

Etapes de la consultation	Dates
Date et heure limite de réception des candidatures et des offres initiales des candidats ¹	29/11/2024 à 12:00
Présentation orale de l'offre (le cas échéant)	A partir du 02/12/2024
Notification du résultat de la consultation aux candidats non retenus (rejet)	06/12/2024
Date de signature du marché	Au minimum 11 jours à compter de l'envoi par mail de la Notification d'attribution du marché au candidat non retenu
Date prévisionnelle de démarrage du marché	Pour le lot 1 en fonction des périodicités et échéances déclaratives fiscales et comptables ou liées aux

	livrables à produire dans le cadre de l'activité Soutien Public (précisé dans le cahier des charges) Pour le lot 2 à compter du 02/01/2025
--	---

¹ Passé cette date et cet horaire, les candidatures, les demandes de renseignements, les offres des candidats ne pourront plus être prises en compte. Les candidatures et offres hors délai seront écartées d'office. La date de réception faisant foi est la date de chargement complet de l'ensemble des documents dans la plateforme PLACE, il appartient aux candidats sous sa seule responsabilité de prendre ses dispositions afin de s'assurer que l'ensemble du téléchargement de son offre puisse être effectué dans le délai indiqué. **Il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.** L'attention du candidat est attirée sur le fait que le délai de téléchargement peut varier notamment en fonction du poids des dossiers téléchargés et du débit de connexion Internet du candidat.

5 . 4 . Modalités de remise des candidatures et des offres

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, IFPEN exige la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Pour candidater, le candidat devra adresser :

- un fichier intitulé "**CANDIDATURE**" contenant les pièces de candidature indiquées conformément aux dispositions du paragraphe 7.1 ci-dessous, et
- un fichier distinct par catégorie d'offre avec selon les cas comme intitulé du fichier les mentions "**OFFRE TECHNIQUE**" et "**OFFRE COMMERCIALE**" et "**OFFRE ADMINISTRATIVE**". Ces fichiers seront organisés conformément aux dispositions du paragraphe 8 ci-dessous..

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : doc, xls, pdf.

En cas de non-respect de ces dispositions, les offres concernées seront rejetées.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

5 . 5 . Présentation orale de l'offre

Ne seront auditionnées que les entreprises pour lesquelles sont attendues des attentes de clarification. (quatre-vingt-dix minutes maximum). Celle-ci aura lieu dans la période précisée au paragraphe 5.3.

Cette présentation ne pourra, en aucun cas, donner lieu de la part d'IFP Energies nouvelles, à une/des demande(s) de modification(s) et/ou recalage(s) de nature à modifier l'offre du soumissionnaire.

Le soumissionnaire ne pourra en aucun cas modifier et/ou compléter son offre remise suite à cette présentation.

Aucun document ne pourra être remis par le soumissionnaire lors de cette présentation.

Il ne pourra être demandé par IFP Energies nouvelles conformément aux dispositions de l'article R.2161-11 du code de la commande publique que de simples précisions formalisées par écrit à l'issue de la présentation. Ces demandes de précisions seront effectuées dans un souci d'égalité de traitement des candidats afin de permettre une meilleure comparaison des offres entre elles.

6 . FORME ET DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

6 . 1 . Forme

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et de sa circulaire d'application en date du 19 mars 1996.

Pour toute offre remise dans une langue autre que le français, les candidats devront impérativement joindre une traduction en français.

6 . 2 . Délai de validité

Les offres restent valables quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée au paragraphe 5.3 ci-dessus.

7 . CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7 . 1 . Pièces de Candidature

Le candidat doit produire à l'appui de sa candidature :

- 1) La lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- 2) Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat ;
- 3) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 4) une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Le candidat produit à l'appui de sa candidature les renseignements complémentaires suivants lorsqu'ils sont disponibles (pour tout document rédigé dans une langue étrangère le candidat devra joindre impérativement une traduction en français):

- Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement tels que prévus aux articles R.2142-6 et suivants du code de la commande publique :
 - o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat des 2 derniers exercices disponibles ;
 - o Déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché des 2 derniers exercices disponibles ;
 - o Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinente (ex attestation d'assurances) ;
- Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et R2142-14 du code de la commande publique :
 - o Références de projets similaires : le prestataire indiquera dans son offre des références de projets similaires. Il précisera si ces références sont consultables.
 - o Le dispositif d'assurance qualité qu'il envisage de mettre en place afin de garantir la qualité de la prestation
 - o Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 2 dernières années, le niveau de turn over du personnel en mission de prestations.
 - o Des certificats de qualification professionnelle établis pour le candidat

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- les formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement sur le site du Ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou

- le Document Unique de Marché Européen (DUME) renseigné en ligne sur la plateforme PLACE.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés ci-dessus.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du code de la commande publique avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, IFPEN peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qu'il fixera et qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

7 . 2 . Recevabilité de la candidature

La candidature est déclarée recevable si :

- elle est remise dans les délais ;
- elle comporte l'ensemble des éléments dûment complétés listés dans le présent Règlement de Consultation au paragraphe 7.1 ;
- le candidat n'est pas soumis à une interdiction de soumissionner au titre des articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ;

- la candidature atteint les niveaux minimums de capacité requis indiqués dans l'Avis de marché.
- le soumissionnaire mentionne son indépendance vis-à-vis des acteurs du marché de l'infogérance.

7.3. Pièces de l'Offre

Les soumissionnaires devront présenter leur offre initiale et leur offre finale obligatoirement organisée tel que détaillé ci-dessous.

7.3.1. Offre de base

7.3.1.1 Offre commerciale

- Votre offre commerciale signée,
- Le bordereau de prix complété et signé, à remettre **impérativement** au format Excel,
- L'indication des sous-traitants éventuels et la nature des prestations sous-traitées (DC4). La sous-traitance sera réalisée dans les conditions définies aux articles L.2193-1 à L.2193-9 du code de la commande publique et aux articles R.2193-3 à R.2193-22 du même code.

7.3.1.2 Offre Technique (Cette Offre ne doit comporter aucun prix)

- Le Mémoire Technique signé

L'offre technique devra obligatoirement détailler les réponses aux fonctionnalités demandées dans le Cahier des Charges et faire apparaître tout écart de manière claire et explicite.

7.3.1.3 Offre administrative

- Le présent Règlement de Consultation (RC) *signé ou validé par signature manuscrite du cartouche en entête du document*,
- Les Conditions Particulières 2024-0803 signées,
- Le Cahier des Charges 458076 signé,
- Les CGA du 01/02/2020 *signées* dans sa version acceptée par le soumissionnaire (NB : les éventuels écarts avec la version transmise par IFPEN dans le dossier de consultation devant apparaître en mode suivi des modifications de manière à être visuellement identifiable).
- Les attestations d'assurances du candidat (faisant apparaître le montant maximum d'indemnisation couverte par l'assureur).

Important : le soumissionnaire devra impérativement faire connaître au plus tard lors de la remise de son offre initiale, ses éventuels commentaires, demandes de modifications et/ou réserves relatives aux Conditions Générales d'Achats IFPEN jointes au dossier de consultation, via un document spécifique intitulé demande d'ajustement des CGA joint à son offre administrative. Ce document devra faire référence aux articles que le soumissionnaire souhaite adapter et indiquer sa demande d'adaptation. Le soumissionnaire ne pourra soulever lors de ses éventuelles offres

ultérieures des points qu'il n'aurait pas soulevé dans son offre initiale et ce afin de préserver l'égalité de traitement des candidats.

NB : Aucune disposition d'ordre juridique ne devra figurer dans l'offre commerciale ni dans l'offre technique du candidat, notamment le soumissionnaire renonce à l'application de ses propres conditions générales en répondant au présent marché.

8 . ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

8 . 1 . Étape n° 1 : Détermination de la recevabilité des offres

Les offres seront déclarées administrativement recevables si :

- elles sont remises dans les délais ;
- elles comportent l'ensemble des éléments dûment complétés listés dans le présent Règlement de Consultation à l'article 7.2 ;
- elles sont appropriées au sens de l'article L.2152-4 du code de la commande publique et
- pour les offres initiales en l'absence de phase de négociation ou pour les offres finales dans les autres cas, elles sont régulières et acceptables au sens des articles L.2152-2 et suivants du code de la commande publique.

IFP Energies nouvelles pourra contacter les candidats pour se faire préciser le contenu des offres remises.

8 . 2 . Étape n° 2 : Attribution du marché

8 . 2 . 1 . Conditions d'attribution du marché

L'attribution se fera à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Liste des critères de sélection des offres et pondérations attribuées :

Critère commercial :	40 %
- <i>Taux journalier par profil d'intervenant :</i>	100 %
Critères techniques :	50 %
- <i>Soumission des compétences de l'intervenant avec expérience détaillée correspondant aux compétences décrites dans le CdC :</i>	80 %
- <i>Organisation et dispositif de pérennité pour assurer la continuité de la prestation :</i>	10 %
- <i>Compréhension de nos enjeux fiscaux et comptables</i>	10 %
Critères RSE :	10%
- Engagements et résultats RH (Egalité F/H, insertion de collaborateurs porteurs de handicaps) :	50%
- Engagements et résultats environnementaux et sociétaux :	30%
- Engagements anticorruption :	20%

8.2.2. Formalisation de l'attribution du marché

Seule l'approbation formelle de votre offre complète définitive par IFP Energies nouvelles, formalisée par :

- *L'émission de la commande IFPEN*
- *La signature par les deux parties des Conditions Particulières 2024-0803.*

marquera la naissance de nos obligations contractuelles réciproques.

L'acceptation du marché par le candidat sous-entend son agrément, sans restriction, des dispositions prévues dans le présent règlement de consultation.

9 . DISPOSITIONS PARTICULIERES

9 . 1 . groupement

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Les candidats ne peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupement ;
- En qualité de membres de plusieurs groupement.

9 . 2 . Sous-traitance

Le candidat ne peut céder tout ou partie du marché. Il est, en revanche, en droit de sous-traiter l'exécution d'une partie de ses prestations sous réserve de l'acceptation préalable et expresse du/des sous-traitant(s) par IFP Energies nouvelles et de l'agrément de ses/leurs conditions de paiement.

Les candidats sont informés de ce que l'activité qu'ils confieraient à un sous-traitant, après accord exprès, préalable et écrit d'IFP Energies nouvelles, ne pourra pas être sous-traitée par le sous-traitant, sauf dérogation exceptionnelle accordée par IFP Energies nouvelles.

Si le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché, il devra faire connaître, lors de sa soumission, l'identité, l'adresse de son (ses) sous-traitant(s) et la nature des parties sous-traitées.

Le candidat doit exécuter une part significative des prestations correspondant à ses activités de base.

9 . 3 . Obligation de confidentialité

Confidentialité du dossier de consultation

Les candidats acceptent de considérer comme strictement confidentielles les informations et/ou documents, de quelque nature et sur quelque support que ce soit, relatives à IFP Energies nouvelles ou à son Groupe. Les candidats s'engagent à ne pas divulguer ou laisser divulguer, sans l'accord préalable écrit d'IFP Energies nouvelles, à des tiers, à titre onéreux ou gratuit et sous quelque forme que ce soit, l'une quelconque des informations ci-dessus visées, qui lui auraient été communiquées par IFP Energies nouvelles ou dont il aurait pris connaissance à l'occasion de la présente consultation ou lors des réunions sur site.

L'obligation de secret ci-dessus décrite porte également sur l'existence et le contenu du Dossier de Consultation. En conséquence, aucune communication à des fins commerciales ou publicitaires ne pourra être faite par les candidats sans l'accord écrit préalable d'IFP Energies nouvelles.

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date d'envoi du Dossier de consultation pour une durée de un (1) an à compter de cette date.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui sont publiquement connues à la date d'envoi du présent document ou qui le deviendront postérieurement.

Les dispositions du présent article 10.3 seront considérées comme nulles et non avenues dans l'hypothèse où IFP Energies nouvelles aurait décidé de faire signer aux candidats, un accord de confidentialité spécifique à la présente consultation.

Confidentialité des offres des soumissionnaires

Aucun élément des offres des soumissionnaires ne sera communiqué aux autres soumissionnaires durant la consultation sans leur accord préalable. Les candidats auront la possibilité de signaler les éléments de leur offre présentant un caractère particulier de confidentialité.

9 . 4 . Engagement des candidats

Toute participation à la consultation suppose l'acceptation sans réserve des clauses du présent Règlement de Consultation par les candidats et leurs sous-traitants éventuels.

9 . 5 . Restitution et/ou destruction des documents liés à la consultation

Le candidat s'engage à restituer à IFP Energies nouvelles et/ou à détruire l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation dans les cas suivants :

- Le candidat décide de ne pas répondre à la consultation,
- Le candidat n'a pas été retenu par IFP Energies nouvelles à l'issue de la consultation,
- Dans tous les cas où la consultation n'a pas abouti à la conclusion du marché.

L'ensemble de ces pièces sera retourné à IFP Energies nouvelles à l'attention de l'Interlocuteur Achats en charge du dossier, et/ou détruit, sans délai.

9 . 6 . Modifications de détail au dossier de consultation

IFP Energies nouvelles se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier initial communiqué aux candidats. Dans ce cas, les candidats devront répondre au dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Le cas échéant IFP Energies nouvelles pourra décider dans ce cas d'augmenter le délai de remise des offres si l'importance des modifications le justifie.

9 . 7 . Indemnités

Les candidats dont les candidatures ou les offres n'auront pas été retenues ne pourront prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

9 . 8 . Limites

IFP Energies nouvelles peut ne retenir aucune offre et se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Dans ce cas, IFP Energies nouvelles en informera par écrit tous les candidats qui ne pourront dans ce cas prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

9 . 9 . Différends

Le présent marché est régi par le droit français, seul applicable en cas de litige.

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise sera seul compétent :
Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2-4, Boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise